

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1990-91 (Votes 1, 5, 10 under Employment and Immigration) (Employment matters)

APPEARING:

The Honourable Marcel Danis, P.C., M.P.

The Sub-Committee on Administration and Procedure met on Wednesday, April 25, 1990 and agreed to make the following recommendations:

1. That the Committee add to its Agenda for future consideration once the study regarding the Demography and Immigration Levels has been completed, consideration of a study of all provincial codes under Health and Safety regulations. It also proposes changes to the Canadian Labour Code under Health and Safety regulations.

That the Committee invite Mr. J. Benimadhu, Director General of Administration, to appear before this Committee in order to give an explanation of the policy that governments now have towards YMAP as argued.

That the Committee meet again on May 3, 1990 at 11:00 a.m. to consider the report of the Standing Committee on Immigration

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

CONCERNANT:

Prévisions budgétaires 1990-1991 (Crédits 1, 5, 10 sous la rubrique Emploi et Immigration) (questions d'emploi)

COMPARAÎT:

L'honorable Marcel Danis, c.r., député

Le Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mercredi 25 avril 1990 et a convenu de formuler les recommandations suivantes:

1. Que le Comité, à la conclusion de son étude sur la démographie et les niveaux d'immigration, considère à son agenda sous-affaires nouvelles. l'entrepise d'une étude de toutes les dispositions des codes provinciaux du travail se rapportant à la santé et à la sécurité dans le but de proposer des amendements aux règlements sur la santé et la sécurité différents au Code canadien du travail.
2. Que le Comité convoque Mme J. Benimadhu, la directrice générale, Arbitrage de l'immigration, afin qu'elle justifie sa recommandation de ne pas accorder de renvoi lors de l'argumentation de la cause YMAP.
3. Que le Comité se rencontre, à huis clos, le 3 mai 1990 à 11:00 a.m. à la suite de la séance de l'Office pour discuter l'avenir possible rapport préliminaire sur le changement

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990